

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.
LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne
RÉCLAMES: 25 centimes
— On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier, 4, Cié place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 28, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 42, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 21, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 2 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

BOURSE DE PARIS

DU 22 NOVEMBRE	
3 0/0	52 85
4 1/2	73 50
Emprunt 1872	85 85
DU 23 NOVEMBRE	
3 0/0	53 10
4 1/2	73 50
Emprunt 1872	86 »»

ROUBAIX, 23 NOVEMBRE 1872

La situation reste la même; les amis de M. Thiers s'ingénient à trouver un biais pour le trer du mauvais pas où il s'est mis; ils font parade de sentiments conciliants; ils laissent entendre que M. Thiers fera des concessions que jadis il eût refusées. Ils s'efforcent de lui rendre des chances en essayant de mettre la majorité dans son tort, aux yeux du pays. M. Thiers, dit-on, se bornera à demander le renouvellement partiel; si la majorité refuse, il se retirera. — C'est simple et modeste, mais le piège est visible. C'est une sorte d'appel au pays qu'on chargerait de prononcer entre l'Assemblée et M. Thiers, son délégué. C'est une dissolution hypocrite. C'est une mesure révolutionnaire. L'Assemblée doit tenir bon, et ne pas s'inquiéter des criaileries radicales ou autres. M. Thiers cédera, non pas seulement parce que la majorité a raison, parce qu'elle est dans son droit, mais parce que M. Thiers se trouve plus faible qu'il ne croyait. La gauche radicale l'abandonne, s'il ne lui donne pas, coûte que coûte, la dissolution. Or, M. Thiers, malgré l'ardeur des dissentiments, malgré les suggestions mauvaises qui l'assaillent, ne fera pas de coup d'Etat.

L'Ordre résume la crise en ces termes :

La majorité peut tout accorder à M. Thiers, excepté ce qu'il lui demande, c'est-à-dire une apostasie; car des royalistes proclamant la république seraient de purs et d'odieus apostats. Ils peuvent la subir, ils ne peuvent pas l'établir.

En définitive, quoi qu'il arrive, les choses resteront ainsi :

Même victorieux, M. Thiers est perdu dans un avenir prochain.

Même battue, la droite conserve sa dignité et sa puissance.

Nous savons gré à l'Ordre de ces paroles; c'est du bon sens, et c'est en même temps de la justice.

On nous écrit de Versailles :

Le centre gauche a renouvelé son bureau : M. Ricard a été nommé président par 69 voix contre 13 à M. Casimir Périer. MM. Feray et le comte Rampon, vice-présidents. MM. Bardoux, René Brice et Félix Renaud, secrétaires, et M. Max-Bernard, questeur.

Il est possible que le projet du centre gauche soit déposé lundi, il réunit en ce moment 80 signatures.

M. Thiers s'est rendu cette après-midi dans le sein de la commission Kerdrel.

On prête à M. de Broglie ou à l'évêque d'Orléans l'intention de demander la mise à l'ordre du jour pour le projet relatif au conseil supérieur de l'instruction publique.

Il paraît, dit le Temps, que l'entrevue qui a eu lieu hier entre MM. d'Audiffret-Pasquier, Raoul-Duval et Thiers, a été fort courtoise.

Le Journal de Paris dit que l'on parle d'un ordre du jour du maréchal Mac-Mahon affiché hier matin dans les casernes et rappelant à l'armée qu'elle doit se tenir complètement en dehors de la politique et n'être que l'instrument de l'ordre et de la loi.